



## Stade de France pour voir des événements sportifs : de très nombreuses personnes fument autour de moi. C'est un enfer !

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 17 juin 2009

---

Bonjour,

Plusieurs fois que je vais au Stade de France pour voir des événements sportifs et que de très nombreuses personnes fument autour de moi. C'est un enfer ! d'autant que je suis souvent accompagné de mon fils de 8 ans.

Idem au stade Yves du Manoir de Colombes que je fréquente. Enfin j'imagine que c'est pareil partout

... et je ne peux rien faire, les places sont numérotées, le stade souvent plein (quasi impossible de changer de place)

Je suis très étonné que la loi Evin (ou d'autres lois) n'ait pas prévu d'empêcher les fumeurs dans ce type d'enceintes sportives publiques

Que puis-je faire ? Ai-je des droits ? des projets (de loi) sont-ils prévus dans les mois/années qui viennent ?

Merci pour votre retour

Bien sincèrement,

### Réponse :

DNF a tenté de faire valoir auprès des pouvoirs publics les nombreuses plaintes de ce type qui lui parviennent quotidiennement, mais l'association s'est trouvée très isolée dans cette démarche. Si vous souhaitez que ce « trouble de cohabitation » soit un jour pris en compte, vous devez manifester votre mécontentement en écrivant en nombre à vos élus ou en militant au sein d'une association comme DNF

Pour que l'interdiction de fumer soit clairement reconnue, il faut à la fois que le lieu soit couvert et qu'il soit fermé, ce qui semble être le cas. Il y a cependant peu de chance pour qu'un juge considère que le stade est fermé car les tribunes sont ouvertes sur un espace à l'air libre.

Ces deux conditions (fermé et couvert) ne sont pas nécessaires si le stade est principalement destiné à l'accueil des mineurs. Mais là aussi, c'est un peu jouer sur les mots que de considérer que le stade est destiné à l'accueil des mineurs au motif qu'il n'y est pas interdit de recevoir des mineurs.

L'exploitant peut, par contre, décider d'interdire de fumer dans l'enceinte du stade. Si vous vous plaignez auprès des autorités politiques, n'oubliez pas, non plus, le gestionnaire du stade.